



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2015-1325
Demande : Catégorie B.3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide antidicotylédones Predicade de DuPont
Numéro d'homologation : 31713
Matières actives (m.a.) : 25 % de thifensulfuron-méthyle et 25 % de tribénuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2539079

Contexte

L'herbicide Predicade de DuPont est homologué pour la suppression ou la répression en post-levée de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les petites céréales. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide antidicotylédones Predicade de DuPont afin d'y inclure une allégation concernant la suppression du laiteron des champs à la dose prescrite de 15 g m.a./ha.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés à l'appui de l'inclusion de la suppression du laiteron des champs sur l'étiquette de l'herbicide PP-2525 (demande n° 2015-1314) valent également pour l'herbicide antidicotylédones Predicade de DuPont. Les données de trois essais menés sur le blé de printemps et l'orge en Saskatchewan en 2007 et 2008 ont révélé que l'herbicide PP-2525 à raison de 15 g m.a./ha offrait une suppression acceptable du laiteron des champs.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en

question, et elle juge que l'information est suffisante pour modifier l'homologation de l'herbicide antidicotylédones Predicade de DuPont afin d'y inclure une allégation concernant la suppression du laiteron des champs.

Reference

List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2519970 2015, PP-2525 Herbicide for control of perennial sow thistle in spring wheat (including durum) and barley, DACO: 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.